



Liberté • Égalité • Fraternité

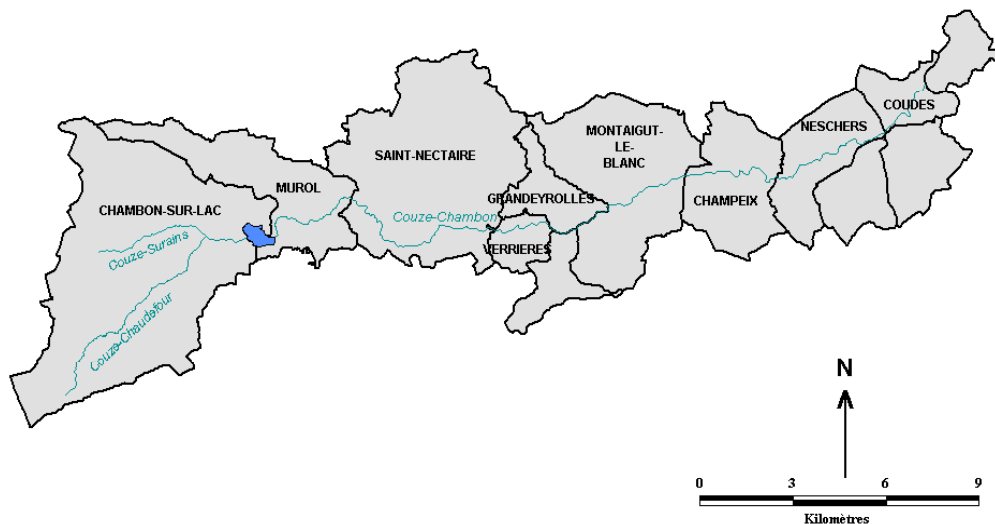
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DU PUY-DE-DOME

# PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS INONDATION DU BASSIN DE LA COUZE-CHAMBON

## ANNEXE

Contenu du document : 1. Descriptif succinct des études antérieures  
2. Extraits d'archives sur les événements passés

Communes de la Vallée de la Couze Chambon



# 1. Etudes antérieures

## *Programme de prévention contre les inondations liées au ruissellement pluvial urbain et aux crues torrentielles –SOMIVAL-1995*

Ce document élaboré par le bureau d'étude SOMIVAL concerne les communes de Chambon sur Lac, Montaigut-le-blanc, Murol, Saint Nectaire, Champeix, Neschers et Coudes. L'étude est présentée sous forme de fiches techniques et nous renseigne sur plusieurs points :

### **-Le cadre administratif des communes**

### **-Les caractéristiques de l'aléa**

**-L'hydrologie** : cette partie décrit les principales caractéristiques du cours d'eau, à savoir, une estimation des débits de crues décennale, centennale et exceptionnelle. Ce chapitre recense également l'intégralité des obstacles à l'écoulement (routes, canaux, voies ferrées, barrages ainsi que les ponts). Ces derniers sont dimensionnés à travers des croquis et localisés sur un plan joint au document.

**-Les crues historiques** : plusieurs crues sont recensées pour lesquelles on précise les secteurs victimes d'inondation.

**-La géomorphologie** : plusieurs observations sont faites sur la morphologie et l'anthropisation du cours d'eau.

**-L'occupation du sol** : un tableau nous informe sur le type d'occupation du sol qui est situé en zone inondable selon s'il se trouve dans le lit moyen ou majeur.

**-Questions diverses** : une dernière partie nous renseigne sur les documents administratifs disponibles dans la commune (plan d'urbanisme, plan de prévention...).

## *Etude préalable au plan de prévention du risque inondation -1997- Laboratoire régional des ponts et chaussées de Clermont-Ferrand*

Ce document élaboré par le laboratoire régional de Clermont-Ferrand a pour objectif d'identifier et de cartographier les secteurs soumis aux risques inondations dans sept communes de la vallée de la Couze-Chambon : Chambon-sur-lac, Murol, Saint-Nectaire, Montaigut-le-Blanc, Champeix, Neschers et Coudes.

Le document présente dans un premier temps le bassin versant et l'hydrologie générale de l'ensemble du secteur. Cette étape précise les caractéristiques du bassin versant et notamment son contexte géologique illustré par plusieurs cartographies.

L'étude répertorie l'ensemble des crues historiques ainsi que les aménagements qui ont été réalisés sur le cours d'eau durant la période entre le 18<sup>e</sup> siècle à 1997. Cette recherche s'appuie sur un travail d'investigation dans les archives départementales du Puy de Dôme, d'une enquête sur les risques inondations réalisés par le LRPC ainsi qu'auprès des maires et riverains concernés.

Dans un second temps, l'analyse est consacrée à l'hydrologie qui détermine des caractéristiques du cours d'eau et de son milieu (données météorologiques, taille et longueur du bassin versant à différents points, temps de concentration, durée de crue, relevées et estimations de débits)

Les cartographies jointes aux documents se distinguent selon trois types :

- **Les cartes d'inondations historiques** : ces cartes présentent le champ d'inondation lors des crues de juillet 1994 à Chambon sur Lac et de Novembre 1994 à Champeix.

- **Les cartes d'aléa exceptionnel** : elles ont été réalisées suite à une analyse de la géomorphologie du terrain naturel et des différents aménagements existants (routes, remblais, digues...). Cette analyse a ensuite été couplée aux caractéristiques hydrologiques qui ont permis de déterminer le champ de la zone inondable. Ces cartes définissent trois niveaux d'aléa : faible, moyen et fort.

- **Les cartes de risques** : afin de déterminer un niveau de risque, les cartes d'aléa ont été croisées avec le plan d'occupation du sol ou la carte communale. Ce croisement aléa/vulnérabilité a mis en évidence les zones naturelles à préserver qui correspondent aux champs d'expansions de crues.

Les cartes de risques sont accompagnées d'une synthèse répertoriant les zones sensibles aux inondations. On note également que plusieurs prescriptions sont proposées pour chaque type d'entités (aléa faible, moyen, fort, zone naturelle à préserver).

***Etude du risque inondation des campings de « la Clef des Champs », « La Vallée Verte » et « Les Reflets du Soleil » (Commune de Saint Nectaire)-2000-  
Laboratoire régional des ponts et chaussées de Clermont-Ferrand***

Ce document a pour objectif de mieux connaître le risque inondation dans un secteur à fort potentiel touristique. Le secteur étudié prend en compte deux cours d'eau :

Le Frédet : du Nord du Camping de « La Clef des Champ » jusqu'à sa confluence avec la Couze Chambon

La Couze-Chambon : du coude de la Couze-Chambon (Sud du Camping de « La Vallée Verte ») jusqu'à l'ouest de la Plaine des Carettes.

Une première partie de l'étude nous renseigne sur les caractéristiques du bassin versant en apportant des informations sur :

- le contexte géologique du secteur
- l'historique des crues
- l'hydrologie

Une seconde phase est consacrée à la modélisation réalisée avec le logiciel HEC-RAS.

L'écoulement a été modélisé à partir de profils en travers établis sur les deux cours d'eau et de valeurs de débits décennale et centennale.

Deux modélisations correspondant à deux scénarii ont été effectuées :

Dans un premier cas, il a été attribué un débit centennal au Fredet et un débit décennal à la Couze-Chambon.

Et à l'inverse, il a été attribué un débit centennal à la Couze-Chambon et un débit décennal au Fredet.

Une dernière phase concerne la cartographie de l'aléa correspondant au deux cas de figure modélisés.

On distingue trois niveaux d'aléa : faible, moyen, et fort variant selon les hauteurs d'eau et les vitesses d'écoulement des eaux.

**Cartographie de l'aléa inondation de la Couze Chambon (Commune de Verrières et de Grandeyrolles)- 2001- Laboratoire régional des ponts et chaussées de Clermont-Ferrand**

Ce rapport a pour but de compléter l'étude de 1997 « Plan de prévention du risque inondation ». Le secteur étudié s'étend de l'Est du bourg de Saillant (commune de Saint-Nectaire), jusqu'au pont de Rognon (communes de Grandeyrolles).

Cette analyse comprend :

- Une présentation du bassin versant
- Un rappel des crues historiques
- Une analyse hydrologique qui détermine la crue centennale ou historique
- Une cartographie de l'aléa inondation du secteur

**Etude des risques d'inondation dans le département du Puy de Dôme**

Deux documents recueils des informations sur les crues du XX<sup>e</sup> siècle dans trois communes du bassin de la Couze-Chambon. L'un est consacré à la commune de Chambon sur Lac, et l'autre, aux communes de Neschers et Coudes.

Ils sont accompagnés de témoignages, de photographies prises lors de crues et de plusieurs cartographies délimitant le champ d'inondation de plusieurs crues historiques.

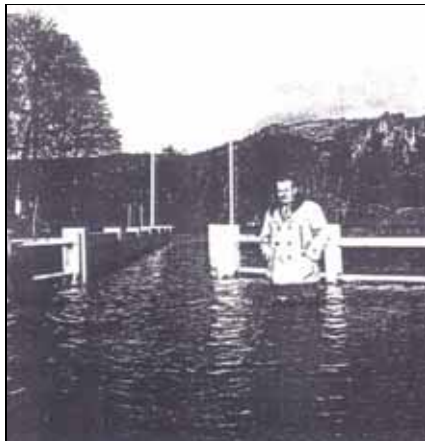
**-Rapport sur la commune de Chambon sur Lac :**

Le témoignage de M. Fournier (1er adjoint) apporte des précisions sur le comportement des écoulements lors de crues relatives à la Couze Surain ou de Benne ainsi que pour la Couze Chaudefour.

Un autre document provenant de la DDE fournit également un renseignement sur un dépôt (graviers) conséquent à la crue de 1955.

Plusieurs autres témoignages apportent des informations sur des inondations aux abords du Lac Chambon.

Un secteur en bordure Nord-Est du Lac à proximité de la D996 est victime d'inondations fréquentes (2, 3 ans)



Inondation au Nord-Est du Lac Chambon – crue de 1955

Un autre point sensible est situé au Sud Est du lac où les témoignages évoquent des hauteurs d'eau jusqu'à 1 m.

Ces différents témoignages aboutissent à la représentation cartographique de la zone inondée où figure également des points de repères des lieux évoqués lors des témoignages.

Deux courriers sont joints au document. L'un date de 1930 et évoque les caractéristiques de la Couze-Chambon et les travaux de protection qui ont été réalisés dans la commune. Le second est un extrait du registre des délibérations du conseil municipal. Il s'agit d'une demande de subvention exceptionnelle au département de Puy de Dôme suite au classement de la commune en zone « sinistrée ».

Le maire (M. Roux Daniel) déplore de nombreux dégâts sur l'ensemble du territoire de la commune provoqués par d'importantes coulées de boue relative aux orages du 15 au 22 mars 1988.

## **-Rapport sur les communes de Neschers et Coudes :**

Les témoignages pour la commune de Neschers proviennent de propriétaires de moulins qui mettent en évidence plusieurs repères de crues en évoquant les inondations de 1984, 1930 et aux alentours de 1950

Quant à ceux de la commune de Coudes, ils sont révélés par la crue centennale de 1866, puis 1926, 1943, 1955 1973, 1983, 1988. D'après le Maire adjoint M.Lichy, la Couze Chambon n'inonderait que des jardins.

Les témoignages relevés dans cette commune laquelle sont relatifs aux crues de l'Allier et à moindre mesure de la Couze-Chambon.

### ***Etude complémentaire - BCEOM - 2006***

Afin d'affiner les limites de l'aléa dans les zones urbaines situées à proximité des cônes de déjection, une étude complémentaire a été menée sur les communes de Chambon sur lac, Champeix, Montaigut le blanc

La démarche entreprise fut la suivante :

- Analyse stéréoscopique :

Cette phase d'expertise permet d'identifier les limites hydrogéomorphologiques de la zone inondable.

- Calcul de capacité des ouvrages sur l'ensemble du linéaire.

Cette prestation a consisté à effectuer des levés d'ouvrages hydrauliques et présente les résultats sous forme de fiches d'ouvrages individuelles.

Dans le cadre de l'étude 21 ouvrages ont été analysés dont :

-10 ouvrages dans la commune de Chambon-sur-Lac

-9 ouvrages dans la commune de Champeix

-2 ouvrages dans la commune de Montaigut le Blanc.

Ils sont décrits de la manière suivante :

- localisation du site sur un plan de situation

- prises de vues

- dimensions et capacités ainsi qu'un rappel des débits pour une période de retour de 10 ans et 100 ans.

- profils amont et aval de l'ouvrage et du secteur environnant

- Expertise des écoulements dans la traversée urbaine (cheminement préférentiel des écoulements dans le tissu urbain).

La finalité de l'expertise se traduit par des cartographies de l'aléa sur les cônes de déjection qui ont été intégrés aux cartes du PPRi.

## 2. Evénements historiques

Date de l'événement	Localisation des témoignages	Dégâts recensés	Commentaires
1764		Aucune information	
26 septembre 1787	Champeix	Aucune information	Crue dite « extraordinaire ». Divers aménagements sont réalisés
1886		Aucune information	
1943	Montaigut le Blanc, Coudes	Inondation à la confluence de l'Allier (aussi en crue)	
1955	Chambon, Neschers		
Janvier 1958	Verrières	Champ inondé à l'amont de Verrière, 4 à 5m d'eau dans les gorges	
1973	Murol	Aucune information	
15 au 22 Mars 1988	Chambon sur Lac, Murol	Aucune information	<b>Arrêté CATNAT</b> pour Chambon sur Lac, Murol
12 au 17 Février 1990	Chambon sur Lac, Murol	Aucune information	<b>Arrêté CATNAT</b> pour Chambon sur Lac, Murol
04 au 06 Juin 1992	Montaigut-le-blanc, Neschers, Verrières	Aucune information	<b>Arrêté CATNAT</b> pour Montaigut-le-blanc, Neschers, Verrières
09 Juin au 12 Juin 1992	Champeix, Coudes, Montaigut-le-blanc, Neschers, Saint Nectaire, Verrières	Aucune information	<b>Arrêté CATNAT</b> pour Coudes, Champeix, Montaigut-le-blanc, Neschers, Saint Nectaire, Verrières
31 Juillet 1994	Amont du lac Chambon, Murol, Chambon sur Lac	Peu de dégâts à l'aval du Lac Chambon	Résulte de violents orages sur le massif du Sancy. L'ensemble du bourg de Chambon a été submergé. <b>Arrêté CATNAT</b> pour Chambon sur Lac
22 Septembre 1994	Montaigut-le-blanc	Aucune information	<b>Arrêté CATNAT</b> Montaigut-le-blanc
04 au 06 Novembre 1994	Saint nectaire, Champeix, Neschers, Coude, Grandeyrolles, Neschers, Saint Nectaire, Verrières	Inondation de l'Ecole de Saillant, des moulins situés en rive droite de Neschers.	<b>Arrêté CATNAT</b> pour Coudes, Grandeyrolles, Neschers, Saint Nectaire, Verrières
25 au 29 Décembre 1999	Champeix, Coudes, Chambon sur Lac, Grandeyrolles, Montaigut le Blanc, Murol, Neschers, Saint Nectaire, Verrières	Aucune information	<b>Arrêté CATNAT</b> pour Champeix, Coudes, Chambon sur Lac, Grandeyrolles, Montaigut le Blanc, Murol, Neschers, Saint Nectaire, Verrières
01 au 05 Décembre 2003	Coudes	Aucune information	<b>Arrêté CATNAT</b> pour coudes

Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées  
8-10 rue B. Palissy  
BP 11  
63014 CLERMONT-FERRAND CEDEX

**EXTRAIT**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT  
DU PUY DE DOME**

---

**PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION  
RIVIÈRE COUZE-CHAMBON**

---

**Communes Chambon-le-Lac - Murol - Saint-Nectaire,  
Montaigut-le-Blanc-Champeix - Neschers et Coudes**



## 2. Études historiques des crues

### 2.1 ARCHIVES ANTERIEURES A 1940

Les différents documents consultés font référence aux crues de 1764, de 1787 et de 1886. Pour faire face à ces événements pouvoir public et riverains ont mis en place des ouvrages de protection et organisé l'entretien du lit du ruisseau. L'ensemble de ces aménagements met en évidence les craintes des habitants et cerne les zones à risque, il est donc intéressant d'en tenir compte.

#### 2.1.1. Chambon le lac

Dès 1762, les dangers que représentent les couzes Surain et Chambon sont pris en considération par les pouvoirs publics, le texte suivant le démontre bien :

*« Il est certain qu'il y a à Chambon deux ruisseaux qui forment souvent deux torrents, lesquels charrient beaucoup de pierre, de terre et de sable, en sorte qu'il se fait des engorgements dans le courant de l'eau qui causent des fréquentes inondations dans ce bourg et quelquefois si grandes qu'un des prédécesseurs du curé m'a dit avoir été obligé de retirer le saint sacrement de l'église et de l'apporter au clocher... »*

*Il paraît bien nécessaire de prendre des mesures pour prévenir ces accidents... »*

Le 3 août 1783, les habitants de Chambon s'assemblent à l'occasion des ravages que produisent les deux couzes, afin de trouver des solutions de prévention.

Une lettre datée du 18 mai 1786, expose les problèmes liés à la couze et propose l'entretien du ruisseau : *« Le bourg du Chambon est situé dans un vallon très resserré, entouré des coteaux rapides en sorte que les orages entraînent continuellement le terrain de ces coteaux nouvellement défrichés, ce qui comble le lit du ruisseau descendant des surains et le fait couler souvent hors de son lit ordinaire, en sorte que la majeure partie des bâtiments en est incommodée et particulièrement l'église... »*

*Pour « éviter » totalement ce fléau dans les crues d'eau extraordinaire, il en coûterait une somme très considérable, mais on peut y parer en partie en nettoyant le lit du ruisseau de Surains depuis les moulins jusqu'au dessous du pont qui est à la suite de l'église et en jetant les pierres et graviers qui en sortiront sur la chaussée au bord du ruisseau du côté du bourg... ».*

Une des crues la plus forte enregistrée est celle du 3 mars 1886, dont le débit a atteint 32 m<sup>3</sup>/s (à Chambon).

En 1897 et en 1901, des travaux ont été exécutés pour protéger principalement le bourg où se produisent des inondations. En 1930, elles étaient jugées comme étant très efficaces. Des perrés ont été construits sur les berges des deux cours d'eau et se prolongent à l'aval du confluent.

#### 2.1.2. Champeix

Suite à la crue dite « extraordinaire » du 1<sup>er</sup> octobre 1787, un certain nombre de projet d'aménagement (réparation de route, mise en place de perrés) ont été formulées dans différents textes, dont on trouve quelques extraits ci-après.

*« La couze a noyé une partie du grand chemin au-dessous de Champeix (à l'occasion de la crue de 1787), il ne reste que la largeur nécessaire pour le passage d'une voiture. La même rivière a aussi coupé le grand chemin au-dessus de Champeix de 20 à 30 toises sur une partie plus ou moins grande de la largeur. »*

*La forme actuelle de son lit et la direction qu'elle a prise peut faire craindre qu'elle n'aille couper la totalité de la largeur à la première fonte des neiges ... Il est à craindre même qu'il n'y ait quelques bâtiments d'emportés si l'inondation était aussi forte que la dernière, il semble qu'il sera nécessaire de faire en cet endroit une muraille de 20 à 30 toises de longueur... (# 240 à 360 m)...*

*... Le même jour, l'eau de la rivière qui ne pouvait passer sous le pont, a coupé les 2/3 de la largeur de la chaussée... »*

Le 24 octobre 1788 a été soumis un devis pour l'exhaussement et la prolongation à faire au mur de quai de la rivière de couze près de Champeix :

*« En aval et à la suite du mur de quai, dans le même alignement (en atteignant le pont de Champeix), il sera construit quarante toises de mur de quai (# 600m)...Il sera fait sur la longueur de 50 toises du mur du quai déjà fait un exhaussement de 3 pieds de hauteurs...En amont des murs de quai déjà fait, il sera construit un éperon en maçonnerie comme dessus lequel formera un angle rentrant de 165° sur 9 pieds de hauteur ».*

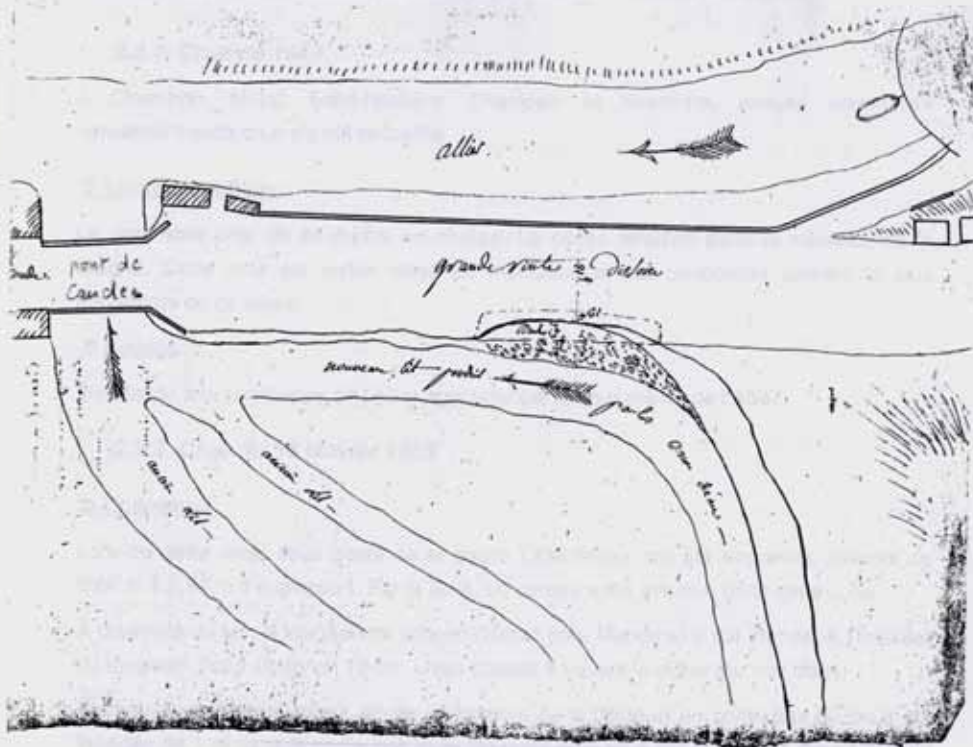
#### 2.1.3. Coudes

Entre 1787 et 1788, un grand dilemme oppose les habitants de Coudes souhaitant protéger leurs terrains des crues aux pouvoirs publics qui quant à eux souhaitaient préserver la digue de la grande route d'Issoire au niveau du pont de Coudes. Les extraits de textes ci-après présentent les projets et les arguments des protagonistes.

En 1787, un procès-verbal a été établi contre la mise en place d'une digue de 36 pieds de longueur (# 72 m), construite depuis 2 ou 3 ans, sur la rive gauche de la couze, au-dessus du pont de Coudes : *« La digue en dévoyant les eaux de la rivière, les forces à prendre leur direction sur la rive droite en les éloignant entièrement de leur ancien lit et à ce moyen, leur courant vient se jeter et battre directement contre la levée, formant sur la grande route de Clermont à Issoire, les abords du pont de Coudes qui se trouvent déjà dégradés ».*



Le schéma d'époque situe la zone de conflit :



En 1788 est formulé le projet de déviation du lit de la couze Chambon : « L'inondation de la rivière de couze du 26 septembre 1787 ayant dégradé sur 38 toises (# 432 m) de longueurs, 12 pieds de hauteur (# 24 m) et 15 pieds de largeurs (# 30 m), la levée formant les abords du pont de Coudes, côté Issoire, il est intéressant pour la sûreté publique de pourvoir au rétablissement de cette levée et d'éloigner le courant de la rivière pour prévenir de plus amples dégradations. C'est pourquoi nous estimons qu'il conviendrait d'ouvrir un nouveau lit à la rivière de couze pour diriger et amener son courant directement au pont de Coudes, ainsi qu'il est figuré au plan, d'établir et de construire en tête de la dérivation projetée une forte digue... assez élevée pour forcer le courant de la rivière à suivre la nouvelle direction qui sera ouverte et de porter en remblai sur la rive droite du nouveau canal, tout le déblai provenant de la nouvelle excavation... Pour prévenir les affouillements que les inondations de la rivière de couze pourrait occasionner à ce remblai, il sera formé devant un perré dont les fondements seront en maçonnerie à prendre en contrebas du fond actuel du lit de la rivière. »

En réponse à ce projet de déviation, les habitants de Coudes formulèrent la protestation suivante :

« ... qui ignore que les fortes rivières ne connaissent ni digues, ni bornes, il faut être du pays pour connaître les convulsions de cette rivière, lorsque débordée, elle charrie des milliers de chars de pierre, les arbres et les bois... »

Le lit qu'on lui formera est étroit en proportion de son volume d'eau, elle en sera plus furieuse et pour lors, malheurs aux riverains... il s'y formera des dépôt de pierres tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre... »

#### 2.1.4. Bilan

Sur l'ensemble des sept communes du bassin versant de la couze Chambon, concernées par cette étude, il apparaît que trois d'entre elles sont plus particulièrement sensibles aux crues : Chambon Le Lac, Champeix et Coudes.

Dans les textes consultés, il n'est pas fait mention des quatre autres communes. Cela peut s'expliquer par le fait que les inondations ont touché des parcelles non urbanisées représentant une faible valeur agricole. Ces événements n'auraient donc pas marqué les mémoires, contrairement aux trois autres communes qui ont subi des dégâts très importants dans le centre ville même ou bien au niveau d'aménagements cruciaux (routes, digues...).

## 2.2. ÉVÉNEMENTS CONTEMPORAINS

Plusieurs études concernant les risques d'inondation au droit du bassin versant de la couze Chambon ont été réalisées :

- Les études des risques d'inondation dans le département du Puy-de-Dôme concernant les communes de Chambon, Neschers et Coudes, réalisée par le CETE de Clermont-Ferrand en 1992.
- Les études DRM (directives aux risques majeurs) concernant les 7 communes étudiées.

La synthèse de ces études, ainsi qu'une enquête auprès des riverains des communes concernées ont permis de répertorier les crues les plus remarquables de la couze Chambon qui se sont produites après 1940.

Les informations récoltées reflètent parfois très partiellement l'ampleur de la crue, en raison de la perte de mémoire des riverains concernant les événements les plus anciens ou de la faible urbanisation des zones touchées. Parfois, seule une date a été citée, sans



plus d'informations. Ces dates sont les suivantes : 1943, 1955, 1973, 1992, juillet et novembre 1994. Seront décrits, ci-après, les événements les plus marquants.

### 2.2.1. Crue de 1943

A Chambon, Murol, Saint-Nectaire, Champeix et Neschers, aucune information concernant cette crue n'a été recueillie.

#### ☞ Montaigne Blanc

Le pont était près de se mettre en charge. La couze refoulait dans le ruisseau de la Saigne. Cette crue est restée dans les mémoires et est considérée comme la plus importante de ce siècle.

#### ☞ Coudes

Inondation à la confluence de l'Allier aggravée par la crue même de l'Allier.

### 2.2.2. Crue du 18 janvier 1955

#### ☞ Chambon

Lors de cette crue, deux ponts de la couze Chaudefour ont été engravés, (dépôts de 0,60 m à 0,80 m d'épaisseur). Par la suite, un curage a été effectué dans cette zone.

A proximité du lac, le magasin de souvenir tabac (villa Mairaine) a été inondé. A l'intérieur du magasin, l'eau atteignait 10 cm. L'eau passait à travers la digue par des trous.

La maison de Mme Dengler, située en bordure de la D996 et en contrebas du lac a été inondée de 1 m dans la partie inférieure. Un restaurant situé sur la plage a été également touché (3 à 4 cm).

#### ☞ Neschers

Au niveau du moulin, à l'amont de l'agglomération d'après Melle Bost, propriétaire, l'eau était arrivée à mi-portail. L'inondation était causée par le débordement de la couze et du bief du moulin.

Aucunes autres informations n'ont été recueillies sur les autres communes.

### 2.2.3. Crue de 1973

#### ☞ Murol

Le jardin de M. Catarelli (situé en centre ville) a été inondé. Le pont des « Ballats » a été submergé, l'eau est allée jusqu'à la maison située en rive droite.

### 2.2.4. Crue du 31 juillet 1994

Cette crue résultait de très violents orages qui se sont abattus sur le massif du Sancy le 31 juillet 1994 vers 18 h.

#### ☞ Chambon Le Lac

Cette crue a été particulièrement spectaculaire à Chambon puisque l'ensemble du bourg a été submergé. Un relevé cartographique précis de l'extension du champ d'inondation, ainsi qu'un relevé des côtes des laisses de crues, a été réalisé par la DDE. A partir de ces données, une carte du champ d'inondation sur la commune de Chambon a été réalisée au 1 / 10 000 et se trouve en annexe 2.

Les journaux, en raison du caractère spectaculaire des dégâts, ont publiés de larges articles descriptifs de la crue dont voici quelques extraits :

*« Les rues du village furent en quelques instants noyées sous près d'un mètre d'eau boueuse, charriant pierres et branchages entraînant caravanes et automobiles sur son passage.*

*Si on ne déplore aucune victime, les dégâts sont importants dans les habitations envahies par le courant et sur la voirie dont le revêtement a été en plusieurs endroits arraché par la violence du flot.»* Extrait de « La Montagne » 1<sup>er</sup> août 1994.

*« La vallée de Chaudefour offrait hier l'étonnant spectacle d'une rivière au cours parfois sensiblement modifié que surplombaient d'abruptes pentes marquées de profondes cicatrices... Des pans entiers de montagne se sont affaissés gonflant démesurément un cours d'eau au niveau déjà surélevé de plus de 2 m... A proximité de la Maison de la réserve naturelle de Chaudefour, on observe une importante modification du lit dévasté de la couze.»*

*« Tout est partie un dimanche en fin d'après-midi, de la vallée de Chaudefour. Des trombes d'eau entraînant la terre ont dévalé les flancs des Puy Ferrand, des Crebasses, de Cacadogne et de Chambourquet, se sont enroulés autour de la dent de la rancune, ont suivi le sentier de randonnée et rejoint la couze Chaudefour. Le torrent qui se jette plus bas dans le lac Chambon s'est gonflé de boue, de bois et a dévalé la pente vers le camping de Voissières, arrachant des arbres sur son passage, entaillant la route et multipliant son lit par 4 ou 5. Arrêtée momentanément dans sa course par le pont qui dessert le camping de Voissières, obstrué par des troncs morts, il a déversé sur les côtes, des vagues de boue qui sont venues envahir une maison en pierres et la moitié du camping situé sur les rives gauches. Le torrent de boue a poursuivi son cours sauvage jusqu'à Chambon sur lac où il a envahi les rues. Il est entré dans une cinquantaine de maison déposant sa boue et ses débris. Peu avant le camping municipal, le torrent s'est*



partagé en deux, suivant d'un côté un pré, de l'autre son cours normal. Ses deux bras ont enserré le camping dans une gigantesque mare. Tout a été inondé mais les caravanes sont restées sur place, le terrain étant bien moins en pente que le camping de Voissières». Extraits de la Montagne du 2 août 1994.

D'après une riveraine de Voissières, il s'est formé des embâcles (tronc d'arbres) au niveau du pont qui a fini par céder. L'eau s'est engouffrée par l'entrée du camping (rive gauche).

Au niveau du delta du lac, sur la D996 (côté rive gauche), la propriétaire du petit café a vu de l'eau passer devant chez elle et au delà de la route. L'eau charriait des coupes de bois.

#### Remarques :

- Il s'agissait d'une crue d'orage violente et rapide ;
- L'orage était localisé sur le sommet du bassin versant ;
- C'est de la couze de Chaudfour qu'est venu le gros des eaux. Apparemment la couze Surain a eut un rôle moins important ;
- Le transport solide a été un facteur très aggravant des inondations en particulier au sommet du bassin versant ;
- Le bourg de Chambon a été entièrement inondé ;
- Les répercussions à l'aval du lac ont été comparativement assez faibles.

#### ☞ Murø

Durant cette crue, un léger débordement au droit du méandre du camping de la plage, suite à une montée du lac, a été observé. Les berges ont été ravinées à l'aval de la passerelle d'accès au camping de la plage de même que les berges du camping du marais (rive gauche).

D'après un riverain, la montée du lac lors de cette crue était relativement faible en comparaison de celles provoquées par la fonte des neiges.

#### 2.2.5. Crue de novembre 1994

Lors de cette crue, l'Allier et ses affluents sont sortis de leur lit. L'arrondissement d'Issoire a été particulièrement touché. A l'amont du lac, aucun dégât n'a été signalé.

#### ☞ Saint-Nectaire

Le champ des Carettes et l'école de Saillant ont été partiellement inondés.

#### ☞ Champeix

Extrait de la Montagne

« La place de la mairie était envahie par 1,50 m d'eau, des magasins ont été inondés. L'eau a déferlé sur le pont de Saint-Floret, la passerelle au-dessus de la couze a été arrachée. Les plus grosses masses d'eau sont également arrivées de la colline où des petits ruisseaux ont débordé à Saint-Julien.»

D'autres informations ont été recueillies auprès des riverains.

D'après une riveraine qui habite à côté du stade, l'eau passait juste en dessous de la passerelle située en face de chez elle.

Au niveau de la gendarmerie, il y avait 15 cm d'eau devant la porte. Cette eau ne provenait pas de la couze mais du ruisseau de St-Julien qui a débordé à l'amont.

A l'entrée de l'agglomération, la rive gauche est limitée par une rangée de maisons dont les caves ont été inondées. L'eau est passée par les petites ouvertures servant de fenêtres aux caves.

Au niveau de la passerelle située à l'aval de la rangée de maisons, l'eau passait "tout juste" dessous, d'après l'habitante d'une maison de la rive droite. Bien que protégé par un mur, le bas de son jardin a été inondé (par infiltration ou au niveau de trous).

Au droit de la deuxième passerelle, des embâcles importants se sont formés et ont provoqué le déversement en rive gauche des eaux de la couze. Celles ci ont dévalé le quai en pente et se sont accumulés au niveau de point bas, en particulier au niveau de la place de la Halle et de ses commerces. L'eau est arrivée aux marches de la salle de réunion de la mairie.

L'eau de débordement a continué son parcours sur la route en pente, ne pouvant rejoindre totalement son cours. Elle a parcouru le quai du Beaugeix, inondé les garages situés entre la route et la rivière. Au niveau de ce quai, les eaux ont été grossies par celle du ruisseau de Ludesse qui est sorti de son lit. D'après l'habitant de la parcelle "432" (Cf plan parcellaire de Champeix en annexe 3), 50 cm d'eau s'écoulait devant chez lui.

L'eau de débordement a pu enfin rejoindre son cours au niveau du carrefour D978-D996. D'après l'exploitant agricole, vivant à proximité de cet embranchement, le carrefour n'était pas franchissable en voiture.

Remarque : d'après la propriétaire de la quincaillerie du bourg, qui a connu la crue de 1943 (ou de 1944 ?), ces deux crues étaient équivalentes en ce qui concernait leur expansion. Cependant, la crue et la décrue de 1994 ont été sensiblement plus rapides. Des photos de la crue ont été recueillies auprès de la mairie de Champeix .

L'analyse de ces documents, ainsi que le témoignage des riverains a permis l'élaboration d'une carte des limites de la crue, au niveau de l'agglomération de Champeix. L'ensemble de ces documents se trouve en annexe 2.

#### ☛.Neschers

Les moulins situés en rive droite ont été inondés. Celui qui est situé en contrebas du bourg a été inondé par 60 cm d'eau dans la cour et par 20 cm à l'intérieur du rez de chaussée.

#### ☛.Coudes

A l'amont de l'agglomération, au niveau de la ferme "Garbil", d'après l'agriculteur propriétaire des terrains, ses champs ont été inondés jusqu'à 10 m de la route.

Plus à l'aval, d'après un habitant de la zone pavillonnaire du stade, les terrains de football étaient à moitié inondés.

A l'amont immédiat du pont autoroutier, les jardins ont été inondés. On peut encore voir des laisses de crues sur une cabane de jardin, situé en rive droite, à un mètre de hauteur.

ETUDE DES RISQUES D'INONDATION  
DANS LE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

---



*La Couze Chambon amont*

---

CHAMBON-SUR-LAC



**La Couze Chambon amont**

**CHAMBON-SUR-LAC**

**- Informations de M. Fournier - 1er Adjoint :**

- 1988 : inondation de la mairie causée par le ruisseau du château. Cet événement est particulier car la mairie possède une porte donnant sur la falaise d'où provient ce ruisseau. En fait le ruisseau n'existe qu'en période de crue.

**- La Couze de Surain ou de Benne.**

Ce ruisseau déborde au niveau du pont situé au point A - planche 1 d'une hauteur d'eau d'environ 0,3 à 0,4 m. Puis longe les maisons protégées par un muret, situées le long de la route.

Puis entoure et rentre dans l'église (point B - planche 1) qui se trouve en contre-bas. Puis continue sa course par la route pour enfin retrouver son lit.

Le camping rive gauche (point C - planche 1) n'est pas touché par les inondations.

**La Couze de Chaudefour**

Elle déborde au niveau du chemin départemental (point D - planche 1).

Le lotissement (point E - planche 1) est hors d'eau depuis que la Couze a été curée ainsi que le camping (point F - planche 1).

Le Bord de la Rechette a été inondé dans les années 40 - 45 (crue de 44 ?) dû à une embâcle sur la Couze.

Il y a 5 ou 6 ans la Couze a été curée. Le lit du ruisseau se trouvant rabaisé, la Couze ne déborde plus. Les berges du ruisseau semblent être entretenues.

**- Document DDE :**

18 janvier 1955 : 2 ponts au Chambon-sur-Lac ont été engravés. Dépôts de l'ordre de 0,60 à 0,80 m d'épaisseur. Curage sur 20 m effectué.

### Le Lac Chambon

- **M. Laporte Roger (point G - carte 1)** magasin de souvenir tabac (villa Marraine) fut inondé en 1955, l'eau atteignait 10 cm dans son magasin.

Sinon tous les 2 ou 3 ans l'eau arrive jusqu'au pas de la porte.

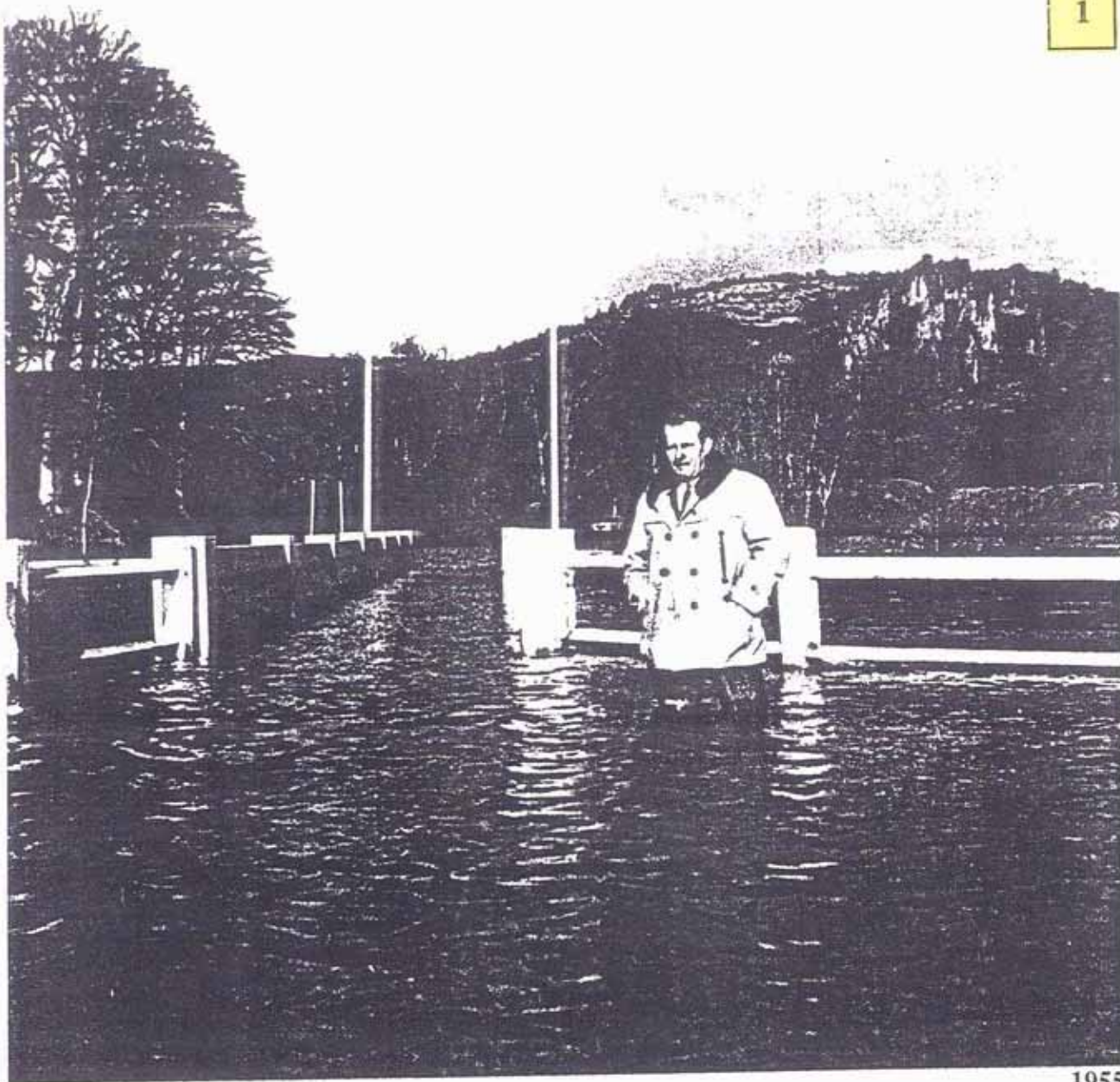
M. Laporte semble être le plus sensible aux inondations. Les autres commerces étant plus élevés.

- **MME. Dengler (point H - carte 1)** est inondée tous les 2 ou 3 ans, la hauteur d'eau atteignant 1,80 m. Il faut signaler que sa maison est située en contre-bas par rapport au lac. Les inondations sont dues à l'infiltration accrue de l'eau lors d'une montée importante du niveau du Lac Chambon.

- **Le camping de la plage (point I - carte 1)** est inondé de 1 m dans la partie inférieure et de 3 à 4 cm dans le restaurant situé sur la plage et ceci régulièrement.

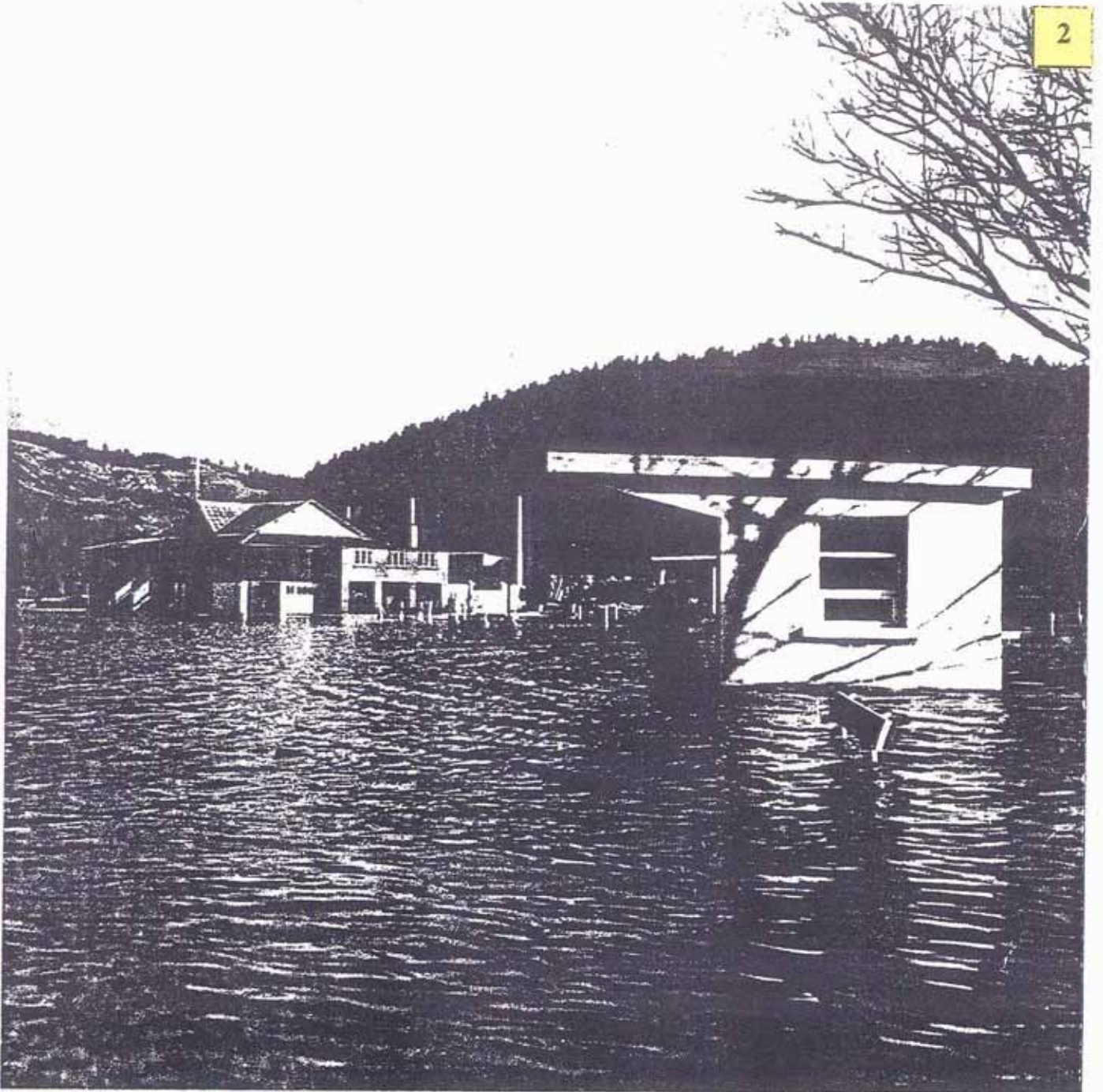
Mais il y a une évolution des conditions d'inondation due au problème d'ensablement du Lac Chambon.

1



1955

2



1955



Clermont-Fd, le 15 novembre 1930

COMUNE DE CHAMBON-sur-LAC

Travaux de protection de la  
COUZE-CHAMBON

MEMOIRE JUSTIFICATIF

EXPOSE.

La Couze-Chambon, en amont du lac, est formée par deux petits cours d'eau d'importance comparable : celui de rive droite, au Sud, désigné sous le nom de Couze de Chandefour, celui de rive gauche, au Nord, appelé Couze de Sursin.

La haute vallée qui arrive au point culminant de 1846 mètres au Sancy est en général dénudée, comprend cependant quelques parties boisées et des pâturages.

Le confluent des deux ruisseaux est à la cote 884.  
C'est dire que la pente est très forte en amont.

En fait, le régime est très torrentiel, les crues sont subites et importantes. Ce régime est plus accusé sur la Couze de Sursin que sur la Couze de Chandefour, le débit du premier cours d'eau est plus important en période pluvieuse, le débit du second se maintient plus longtemps en été.

Les crues sont fréquentes, particulièrement au printemps, au moment de la fonte des neiges, et en été, au cours des orages.

Le bassin versant étant de 20 kilomètres carrés, le débit maximum de crue à envisager serait, d'après l'ingénieur américain Fuller, compris entre  $3 \text{ m}^3 \times 20 = 60 \text{ m}^3/\text{seconde}$  et  $6 \times 20 = 120 \text{ m}^3/\text{seconde}$ .

En fait, la crue la plus forte enregistrée, est, à notre connaissance, celle du 3 mars 1886, dont le débit a atteint  $32 \text{ m}^3/\text{seconde}$ .

La pente de la Couze de Sursin est très forte jusqu'à une très faible distance du confluent. Ce cours d'eau dont la vitesse est grande, charrie de gros cailloux qui viennent s'accumuler vers le confluent où la pente tombe à moins de 1 c/m par mètre.

Au contraire, la Couze de Chandefour a pénétré dans la plaine alluviale du lac Chambon à 2 Km. environ en amont du confluent. Ce cours d'eau charrie surtout des galets plus petits et du sable.

De toute façon, le lit s'exhausse après chaque crue et le fond du lit, malgré les curages exécutés chaque année,

au printemps, se trouve au-dessus du niveau des terrains environnants. Il en résulte pour ces terrains deux sortes d'inconvénients :

- 1° - danger d'inondation par fortes eaux;
- 2° - inconvénient des infiltrations à travers les bourrelets de sable et galets qui rendent les terrains marécageux.

En 1897 et en 1901, des travaux ont été exécutés pour protéger principalement le bourg où se produisaient des inondations. Ces travaux ont été très efficaces.

Des perrés ont été construits sur les berges des deux cours d'eau. Ces perrés se prolongent à l'aval du confluent, en rive droite jusqu'au profil 3, à 30 m. du confluent, en rive gauche, jusqu'au profil 9 à 420 m. du confluent.

Le cours de la Couze, entre le confluent et le lac, peut se diviser en 3 sections :

1° - entre le confluent et le profil 14 (pont sur un chemin rural). Point où le ruisseau longe en rive droite le pied d'une montagne rocheuse.

Dans cette section, en rive gauche, se trouve un chemin d'exploitation. Les terrains de rive gauche sont constitués par de bonnes prairies naturelles.

En rive droite, des prairies marécageuses de moins de valeur, mais qui pourraient certainement être améliorées par l'aménagement du cours d'eau; l'étendue de ces prairies est limitée par le pied de la montagne qui est proche.

La rive gauche comprend les meilleurs terrains de la Commune, et lorsque l'inondation se produit dans cette partie, elle se propage jusqu'au chemin de grande communication n°15 un peu à l'Ouest du village de Varennes.

2° - Entre le profil 14 et le profil 27.

En ce dernier point, le ruisseau longe en rive gauche un gros rocher isolé. Le lit change et il paraît qu'autrefois le cours d'eau passait au Nord du rocher, alors qu'il passe maintenant au Sud.

En rive gauche, se trouvent des prés marécageux qu'on pourrait améliorer.

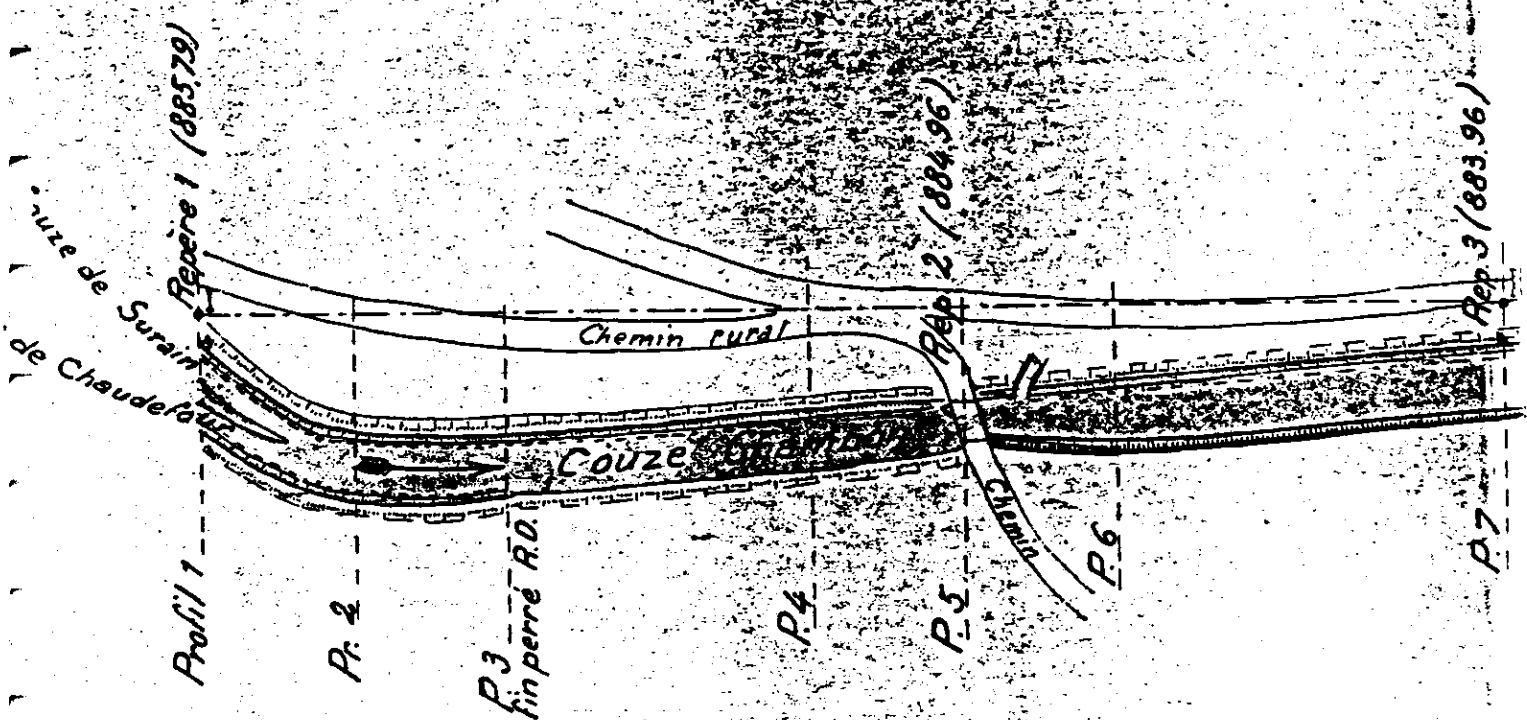
En rive droite, passe un chemin rural. Des prairies marécageuses dans le fond et des terres cultivées au pied de la montagne.

Le lit est à peu près régulièrement entretenu par des curages.

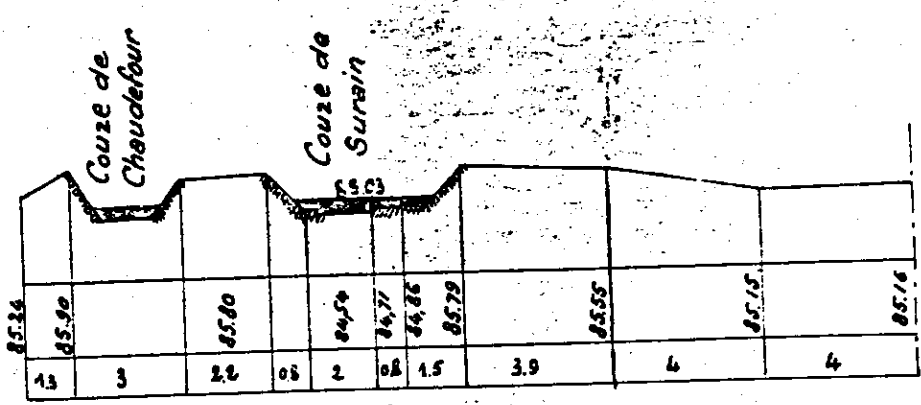
3° - Entre le rocher et le lac. En rive droite et en rive gauche, des terrains marécageux sans valeur ou poussent des joncs et des petits osiers.

Dans cette section, le sol est formé de sable et de vase, le lit est très instable.

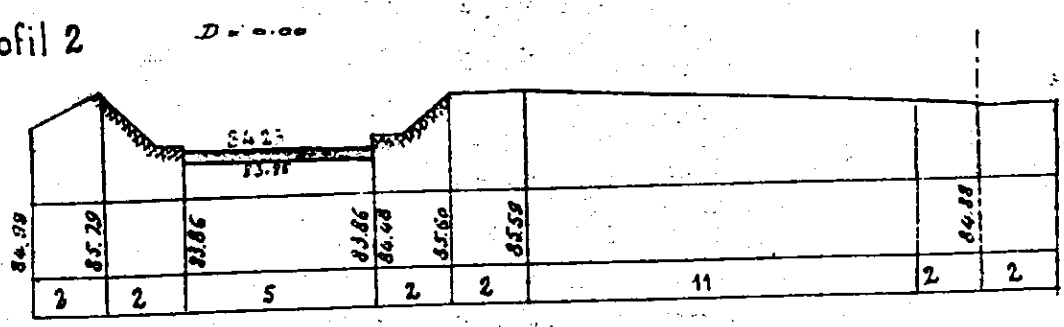
Il paraît cependant qu'autrefois en rive droite, il y avait une excellente prairie. On trouve en effet vers le profil 26, les vestiges d'un barrage d'irrigation.



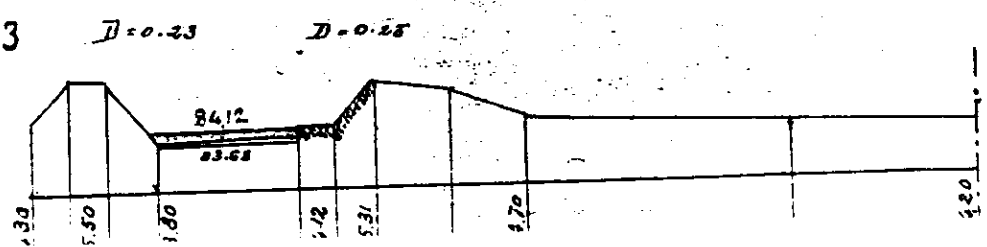
Profil 1



Profil 2



Profil 3



T

1.55

DU PUY-DE-DOME  
 Arrondissement d'ISSOIRE  
 MAIRIE  
 DE  
 CHAMBRON-SUR-LAC  
 63730  
 Tel. 08.51.21

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice 10  
 présents 9  
 votants 10

L'an mil neuf cent quatre vingt huit  
 le : *vingt neuf septembre*  
 le Conseil municipal de la commune de CHAMBRON SUR LAC  
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
 à la Mairie, sous la présidence de M. ROUX Daniel Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 Septembre 1988

OBJET : *Demande de  
 Subvention exceptionnelle  
 au Département suite à  
 l'Arrêté ministériel  
 classant notre commune  
 "Sinistrée"*

PRÉSENTS : MM. LAYDIER A. FOURNIER R. VERGNE P. RIGAUD R.  
 Mme PIPET E. CREGUT J.L. LABASSE B. BELLON C. DRILLAT L.  
 M. BELLON Claude a été élu secrétaire de séance.

*Monsieur le maire expose d'une part ; aux membres du Conseil  
 municipal, que lors des violents orages et des coulées de boue  
 du 15 au 22 mars 1988, la commune de CHAMBRON/LAC a été classée  
 COMMUNE SINISTRÉE par arrêté ministériel en date du 19 Juin 1988.*

*Ces violents orages et coulées de boue ont occasionné des  
 dégâts considérables sur tout le territoire de la commune et  
 notamment : la Voirie Communale .*

*Monsieur le maire expose d'autre part, que devant l'ampleur  
 des dégâts, il a fait établir des devis par l'entreprise BOUCHE  
 de MIROL. Considérant le montant de ces derniers insupportables,  
 pour le petit budget communal, il y aurait lieu de demander  
 une subvention exceptionnelle au Département du PUY DE DOME.*

*Oui l'exposé de son maire, et après en avoir longuement  
 délibéré, le conseil municipal décide :*

*- de demander une subvention exceptionnelle à Monsieur le  
 président du Conseil général du PUY DE DOME*

*- Donner tous pouvoirs à son maire pour mener à bien cette  
 affaire citée en objet.*

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
 ou Sous-Préfecture  
 le :

Publié ou Notifié

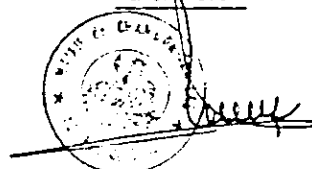
le : 7.10.1988

Reçu à la Sous-Préfecture  
 d'ISSOIRE, le

06 OCT 1988

Fait et délibéré en mairie,  
 les jour, mois et an que dessus  
 Pour copie conforme

Le maire  
 D. ROUX

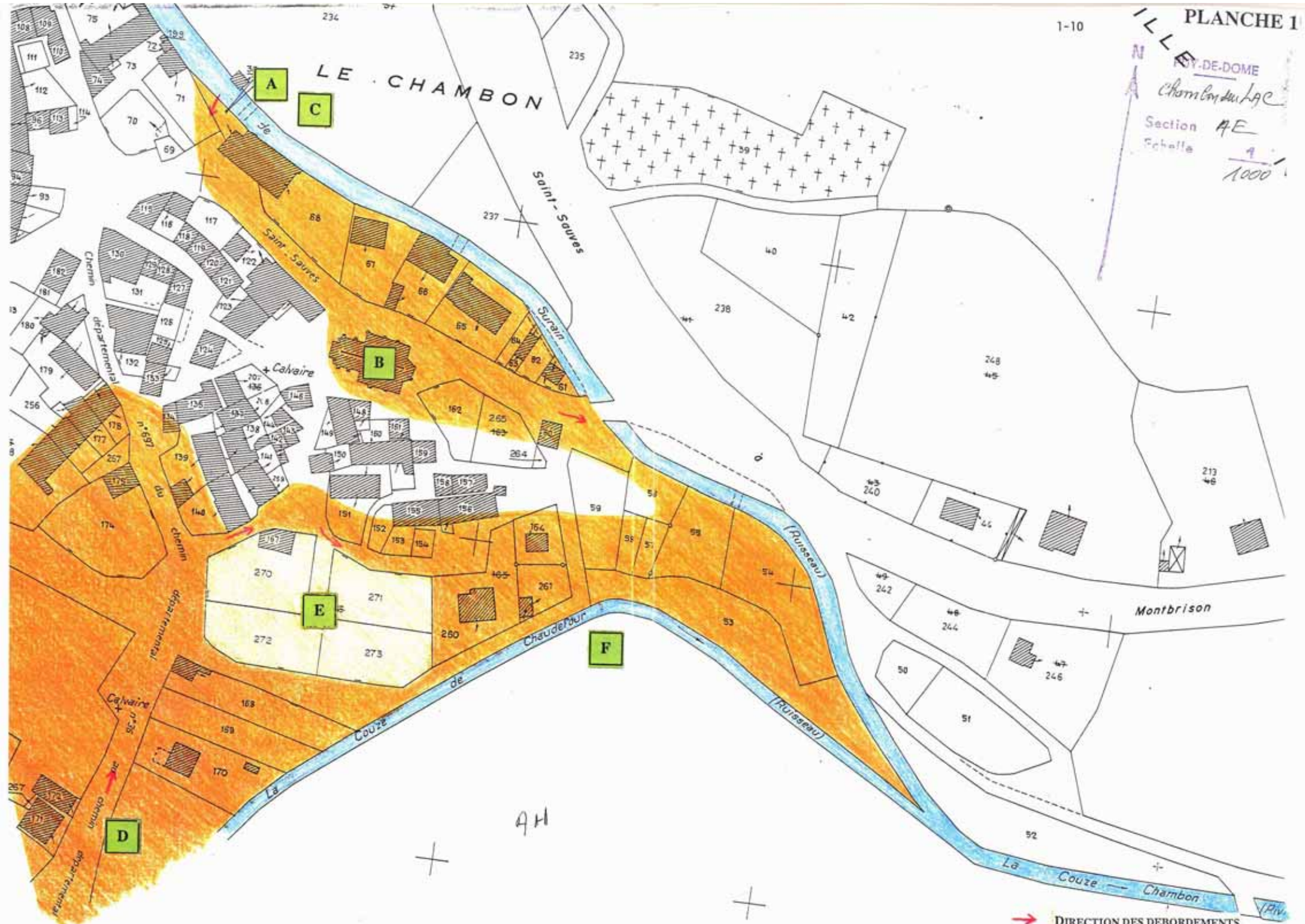








VILLE DE DOMES  
 Le Chambon sur Lignon  
 Section AE  
 Echelle 1/1000



LE CHAMBON

Saint-Sauves

Montbrison

AH

La Couze — Chambon

→ DIRECTION DES DEBORDEMENTS

A

C

B

E

F

D

ETUDE DES RISQUES D'INONDATION  
DANS LE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

---



*La Couze Chambon aval*

---

NESCHERS -- COUDES

**La Couze Chambon aval**  
**NESCHERS**



- **M. FOULHOUS, maire**, nous a guidé dans nos recherches

- **M. Mezonier, propriétaire du moulin du pont**, point A, carte 1 et planche 1.

La crue de 1984 arrivait dans la cour, pratiquement à "deux doigts" de pénétrer dans l'atelier.

Cause invoquée par le meunier : dépôts communaux à l'aval du pont.

En effet depuis 1950, c'est l'événement le plus important.

- **Moulin à l'aval, M. Bourasset Marcel**, point B, carte 1

En 1930, l'eau a dépassée le portail. Cet événement avait été provoqué par le débordement de la Couze et du bief. Ce dernier se trouvant bouché à la sortie.

Par contre, il y a fréquemment des débordements sur le chemin des meuniers (point C, planche 1) mais les jardins situés à côté de ce chemin sont protégés par un muret. De plus, le niveau du terrain naturel va de 0,70 m à 1,20 m au-dessus du chemin.

En face, rive gauche, en 1945 ou 44, l'eau a seulement pénétrée dans les jardins (point D, carte 1).

- **Mlle Bost, propriétaire du moulin en amont**, point E, carte 1 a connu une grosse crue dans les années 50.

L'eau était arrivée à mi-portail. L'inondation était causée par le débordement de la Couze et du bief. Celui-ci se trouvant à la sortie.









**La Couze Chambon aval**  
**COUDES**

- **M. Baquet Jean-Paul, maire de Coudes**

. 1866 : crue centennale; L'eau avait atteint la cour de la mairie, point A, planche 1

Extrait du journal La Montagne : en 1866, seul le faite du toit (photo journal 1 et planche 1) émergeait encore.

. crue en 1926

. crue en 1943 : la hauteur d'eau est indiquée sur le mur de la maison, de la photo 1.

Extrait du journal La Montagne du 2 février 1988.

1943 : les rez de chaussée avait disparu sous les eaux (voir photo journal 1).

. 22 décembre 1973 : extrait du journal La Montagne du 2 février 1988 : "Les eaux arrivaient au milieu de la porte du garage que l'on aperçoit au premier plan" de la photo du journal 1.

- **Mme Zecchini Suzanne**, point B, planche 1, 6 quai de l'Allier est touchée par les crues de l'allier.

. 1973 : elle avait 1,60 m d'eau dans son garage.

. 27 avril 1983 : hauteur d'eau = 60 cm (voir photo du journal 2).

. 2 février 1988 : hauteur d'eau à peu près semblable à celle de 1983 (voir photo du journal 1).

- **M. Lichy, maire adjoint**, a délimité les zones inondées sur les planches 1, 2, 3.

La Couze par elle-même ne touche aucune habitation. Elle n'inonde que les jardins situés entre le bief et la Couze (voir planche 1) et les jardins situés en amont de la Couze (voir planche 2).

Les caves des maisons situées le long du bief sont inondées lors d'une crue (planche 1).

Crue de la Couze :

. octobre 1943 : voir zones inondées sur planches 1, 2, 3.

. 1955 ou 1956 : seules les caves des habitations se trouvant le long du bief étaient inondées

. 24 janvier 1971 : refoulement des eaux de la Couze qui submergeaient le "Batifort" et certaines rues de Coudes.

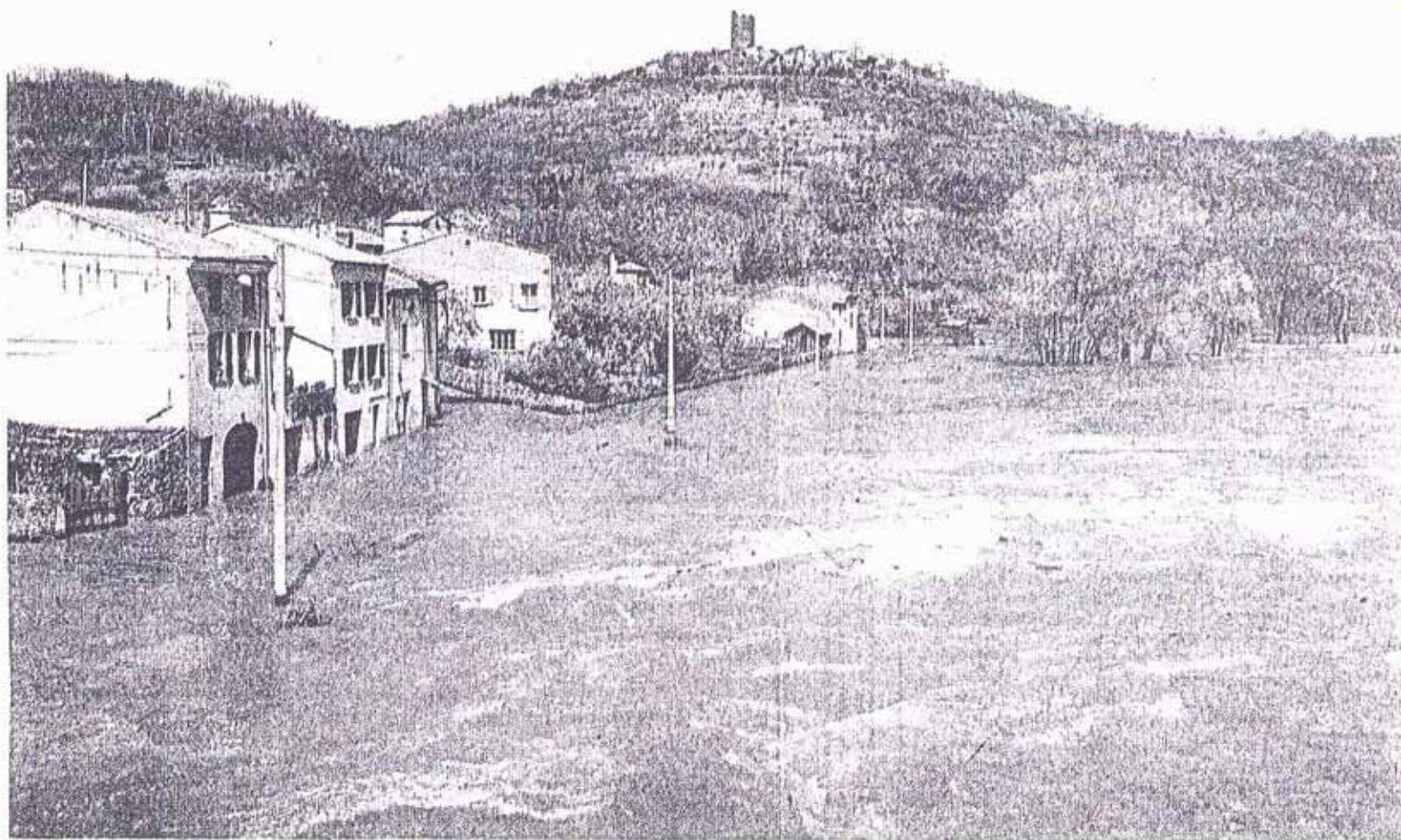
. 1988 : crue aussi forte que celle de 1955.

Le 12 juin 1992, La Montagne :

"L'allier au camping est montée de 2 m de haut par endroit". Le camping est situé au bord de l'allier, point C, carte 1.







*En 1984, à Coudes, une « peltte » saute d'humeur fit sortir l'Allier de son lit, situé en contrebas du chemin qui passe entre la ligne téléphonique et les habitations, soit à une dizaine de mètres de ces dernières. C'est là l'un de ses moindres débordements auxquels elle a habitué les riverains. Celui-ci n'a d'ailleurs pas marqué leur mémoire. Par contre ils se souviennent encore de la crue de 1973. Les eaux*

*arrivaient au milieu de la porte du garage que l'on aperçoit au premier plan. Les plus anciens vous parleront des inondations catastrophiques de 1943 : les rez-de-chaussée avaient disparu sous les eaux ! En 1866, seul le faite du toit émergeait encore, permettant aux malheureux rescapés d'y trouver refuge. Plusieurs habitants de Coudes ont connu des témoins qui vécurent ce drame*

MARDI 2 FEVRIER 1988

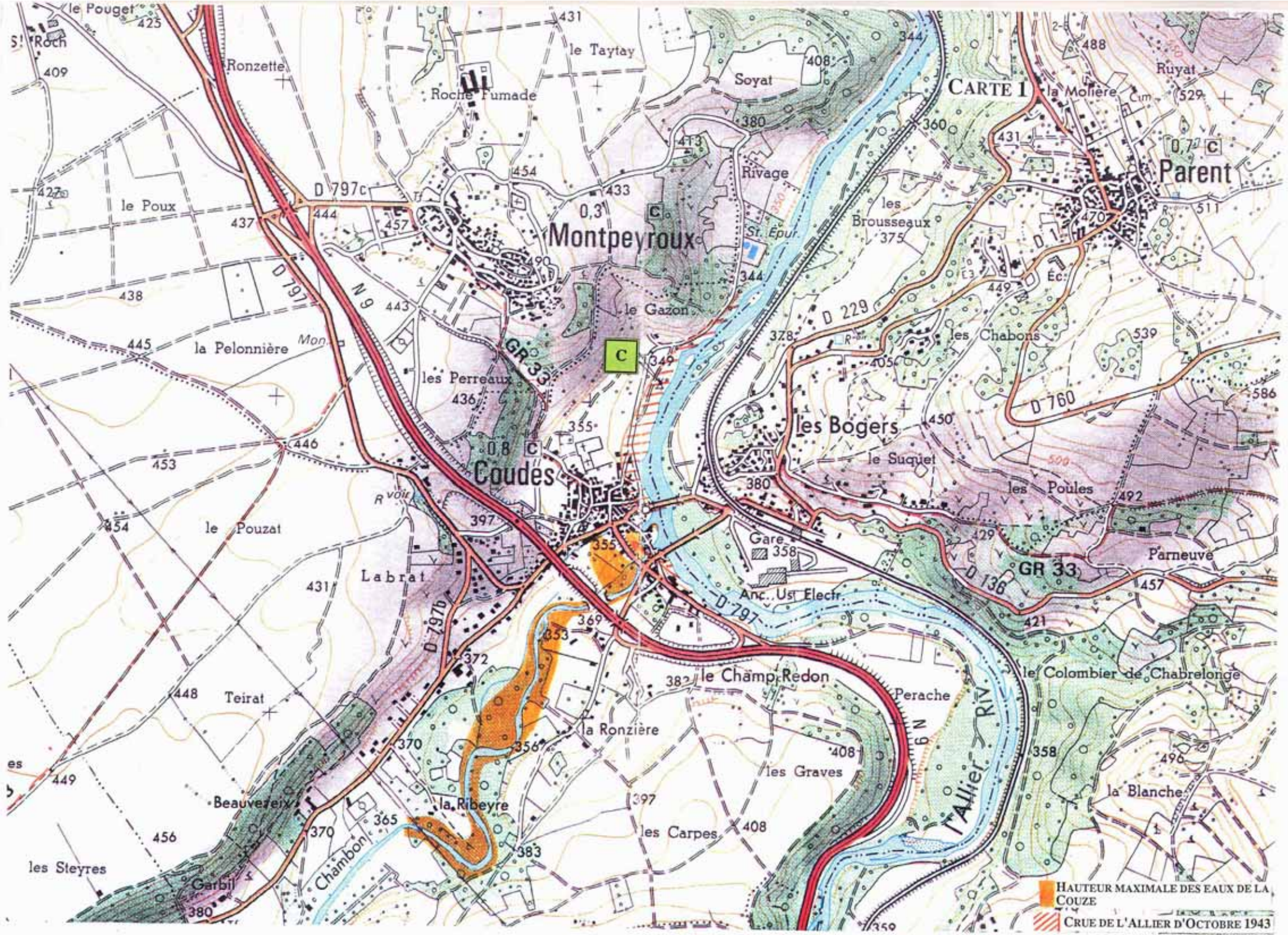




2

27 AVRIL 1983





HAUTEUR MAXIMALE DES EAUX DE LA COUZE  
CRUE DE L'ALLIER D'OCTOBRE 1943



